

Accueil &gt; Votre argent

# Assurance vie multisupport : un produit adapté à votre profil de risque et à vos objectifs

 ASSURANCE VIE [SUIVRE CE SUJET](#)


Sitthiphong/Adobe Stock

**Pour jouer la sécurité avec le fonds euros ou chercher une performance plus élevée en contrepartie de la souscription d'unités de compte, l'assurance vie multisupport est tout indiquée. Notre panorama des contrats les moins chargés en frais qui peuvent vous permettre de gagner sur le long terme.**

 Écrit par **Fabien Bordu**

Publié le 22/10/2021 à 14h26



Gérer son épargne de précaution, spéculer sur les marchés boursiers (le rebond post-Covid de l'économie offrira de belles opportunités) ou faire fructifier un capital en douceur : **l'assurance vie multisupport** répond à tous les objectifs. Elle est également adaptée à la préparation de sa retraite, avec une épargne sécurisée pour la partie placée sur le fonds en euros, une vaste gamme de fonds dynamiques (fonds d'actions, **SCPI...**) pour doper son rendement et, à la sortie, une fiscalité dorée. Par rapport au plan d'épargne retraite (PER), l'assurance vie a deux autres atouts : l'argent est disponible à tout instant, et les héritiers échapperont le plus souvent aux droits de succession, quel que soit l'âge de décès de l'assuré.

## Fonctionnement

**Versements et retraits d'argent peuvent être effectués quand vous le désirez.** Les contrats actuels sont tous à versements «libres». Que vous optiez pour une compagnie classique (Axa, Aviva, Swiss Life...) ou 100% Internet (Altapprofits, Assurancevie.com, Boursorama, Linxea, Placement-direct.fr...), vous pourrez alimenter votre contrat au rythme et avec les montants souhaités.

Le seul bémol est qu'il vaut mieux ne pas toucher à son épargne durant huit ans, afin d'optimiser l'avantage fiscal. Mais elle n'est jamais bloquée : l'assuré peut la récupérer à tout moment (sous une dizaine de jours), soit en capital, en une ou plusieurs fois, soit via des retraits périodiques (mensuels ou trimestriels) fixés à l'avance, soit à travers une rente, qui peut être servie à vie – on parle dans ce cas de rente «viagère» – ou pendant une durée prédéterminée, par exemple quinze ans.

[>> Notre service - Testez notre comparateur d'Assurances vie](#)

## Souscription

**Avantage aux contrats des associations et des établissements 100% internet.**

Les banques à guichets et les cabinets d'assurances ont beau gérer près des trois quarts des encours de l'assurance vie, la qualité de leur offre laisse clairement à désirer : sauf exception, le rendement 2020 de leur fonds en euros s'est affiché entre 0,65 et 1%. Vous trouverez bien mieux du côté des mutuelles et des associations d'épargnants, telles qu'Afer, Agipi, Asac-Fapès, Gaipare, La France mutualiste ou MIF. Leurs contrats rapportent encore entre 1,60 et 1,90% l'an, soit environ deux fois plus ! Les assurances vie des courtiers spécialisés et des banques en ligne, qui ont l'avantage d'être entièrement pilotables depuis son ordinateur, sont aussi plus performantes.

## À LIRE AUSSI

[Pourquoi l'assurance vie reste un placement à privilégier](#)

## Supports d'investissement

**Les performances des fonds en euros sont orientées à la baisse.** Dans une optique de long terme, comme c'est le cas lorsqu'on cherche à améliorer sa future retraite, le **fonds en euros** ne doit toutefois plus être l'unique critère de choix d'un contrat : non seulement le rendement de ce support sans risque s'effrite d'année en année (la moyenne tombera sous la barre de 1% en 2021), mais **la plupart des établissements en restreignent désormais l'accès** pour connaître ceux qui n'imposent aucune limite), exigeant que 25 à 50% des versements soient placés sur des fonds non garantis.

Cette contrainte n'a toutefois rien de rédhibitoire. D'abord parce que ces fonds sont indispensables si l'on veut engranger de plus gros gains à terme, comme le prouvent, malgré le krach de 2020, les 42% de hausse du CAC 40 depuis cinq ans. Ensuite parce qu'ils ne sont pas tous risqués. Les fonds immobiliers, type SCPI, sont très peu volatils : ils servent des rendements de 4 à 6% l'an depuis vingt ans ! Il ne faut pas hésiter à y investir, surtout quand l'heure de la retraite approche, après 55 ans.

## À LIRE AUSSI

[Assurance vie, PER : ces nouvelles formules s'adaptent à votre profil de risque](#)

## Délégation de gestion

**Des experts peuvent piloter votre épargne pour un coût modique.** Par manque de temps ou d'intérêt, beaucoup d'assurés ne prennent pas la peine de gérer leur contrat multisupport. Ils ont une solution toute trouvée : déléguer sa gestion à des professionnels. Il leur suffit de définir avec l'assureur une stratégie d'investissement, basée sur un profil de risque (prudent, équilibré ou offensif), puis tout se met en place : ce sont des sociétés spécialisées, telles qu'Amundi, Fidelity, Lazard Frères ou Rothschild, qui investissent l'épargne sur les marchés financiers, dans le respect de l'orientation fixée.

Coût du service ? Raisonnable, puisqu'il prend la forme d'une hausse des frais de gestion du contrat, de 0,20% par an en moyenne. Quant au ticket d'entrée, il démarre à 100 euros et n'excède pas 1 000 euros. Toutes les compagnies proposent cette formule.

## À LIRE AUSSI

[Assurance vie : notre comparatif des taux de plus de 900 contrats](#)

## Les niveaux de taxation des gains en cas de retrait d'argent de son assurance vie

ÂGE DU CONTRAT	IMPOSITION DES GAINS CORRESPONDANT AUX VERSEMENTS QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS...			
	... AVANT LE 26.09.1997	... ENTRE LE 26.09.1997 ET LE 26.09.2017 (1)	... APRÈS LE 26.09.2017 (2)	
<b>Inférieur à 4 ans</b>	Sans objet	Impôt sur le revenu (par défaut) ou taxe de 35%	Pour la part des versements inférieure à 150 000 euros (3)	Pour la part des versements supérieure à 150 000 euros (3)
			Taxe de 12,8% (ou impôt sur le revenu) (4)	Taxe de 12,8% (ou impôt sur le revenu) (4)
<b>Entre 4 et 8 ans</b>	Sans objet	Impôt sur le revenu (par défaut) ou taxe de 15%	Taxe de 12,8% (ou impôt sur le revenu) (4)	Taxe de 12,8% (ou impôt sur le revenu) (4)
<b>Supérieur à 8 ans</b>	Exonération totale	Après abattement (5), impôt sur le revenu (par défaut) ou taxe de 7,5%	Après abattement (5), taxe de 7,5% (ou impôt sur le revenu) (4)	Après abattement (5), taxe de 12,8% (ou impôt sur le revenu) (4)

(1) Les gains issus des versements inférieurs à 30 490 euros effectués entre le 26.09.1997 et le 31.12.1997 sont exonérés d'impôts. (2) Les versements effectués depuis janvier 2020 sur un contrat ouvert avant janvier 1983 sont désormais soumis à la fiscalité actuelle des contrats de plus de huit ans. (3) Cette limite de 150 000 euros (le double pour un couple) s'entend pour tous les contrats d'assurance vie et de capitalisation ouverts, et non par contrat. (4) L'option de l'impôt sur le revenu, si elle est choisie, s'applique lors du dépôt de la déclaration de revenus. Au cas où le montant de taxe prélevé (à 7,50% ou 12,80%) s'avère supérieur à l'impôt dû, l'excédent est restitué. (5) L'abattement fiscal sur les gains issus du contrat est de 4 600 euros par an pour une personne seule (célibataire, divorcée...) ou de 9 200 euros pour un couple marié ou pacsé.

Le principe d'imposition des contrats n'a été modifié qu'à la marge par la réforme de 2018 : en cas de retrait d'argent, la part des gains reste ainsi peu imposée après huit ans, voire pas du tout si ces gains n'excèdent pas l'abattement annuel de 4 600 euros (9 200 euros pour un couple). Attention, en plus des taux d'imposition de notre tableau, il faut, à chaque fois, ajouter 17,2% de prélèvements sociaux (également dus chaque fin d'année sur le fonds en euros, même si aucun retrait n'a été fait).

## Avantages fiscaux

**Le paiement de l'impôt peut être évité après huit ans dans la majorité des cas.**

Réformée en 2018, la fiscalité de l'assurance vie est restée très attractive, surtout après huit ans. Il faut néanmoins distinguer deux situations en cas de sortie d'argent. Pour les versements antérieurs au 27 septembre 2017, les gains sont soumis à l'impôt sur le revenu ou, au choix, à une taxe dont le montant varie en fonction de l'âge du contrat.

Sachant qu'après huit ans un abattement annuel de 4 600 euros (9 200 euros pour un couple) est appliqué sur les gains retirés, permettant le plus souvent d'échapper au fisc – les 17,2% de prélèvements sociaux restent dus. Pour les versements effectués depuis le 27 septembre 2017, en plus des prélèvements sociaux à 17,2%, les gains sont taxés forfaitairement à 12,8% ou, au choix, soumis à l'impôt sur le revenu.

Mais là encore, au bout de huit ans, l'abattement légal de 4 600 ou 9 200 euros vient réduire ou supprimer l'impôt dû. Au-delà de l'abattement, les gains sont soumis à une taxe de 7,5% (12,8% pour la part des versements supérieure à 150 000 euros) ou à l'impôt.

## Avantages successoraux

**Imbattables si le contrat a été alimenté avant l'âge de 70 ans.** Au décès du souscripteur, les capitaux transmis à ses héritiers font l'objet d'importants avantages fiscaux. Pour les versements effectués avant les 70 ans de l'assuré, chacun des bénéficiaires n'aura aucun droit à payer à l'Etat jusqu'à 152 500 euros de capitaux recueillis, puis, au-delà de cette somme, sera taxé entre 20 et 31,25% selon les cas.

Pour les versements postérieurs à 70 ans, le fisc est moins généreux : l'abattement n'est que de 30 500 euros (les gains ne sont toutefois pas taxés) et il s'applique à l'ensemble des bénéficiaires. Au-delà de cet abattement, les montants reçus seront soumis aux droits de succession habituels.

## Six bons contrats pour faire fructifier votre épargne retraite à l'abri du fisc

ÉTABLISSEMENT (CONTRAT)	PERF. 2020 (1) (SUR TROIS ANS)	FRAIS D'ENTRÉE (0% GESTION PAR AN) (2)	NOMBRE DE FONDS (3) (FRAIS D'ARBITRAGE) (4)	VERSEMENT INITIAL (VERSEMENTS SUIVANTS)	L'AVIS DE CAPITAL
CONTRATS CLASSIQUES					
<b>Asac-Fapès</b> (Épargne Retraite 2 Plus)	1,85% (6,52%)	0% (0,36%/0,6%)	40 (0,5%) (5)	500 euros (150 euros)	Très performant et peu chargé en frais (30% des versements sont à placer sur des fonds à risque).
<b>Carac</b> (Carac Profiléo)	1,7% (6,02%)	3,5% (0,7%/0,9%)	13 (1%) (6)	200 euros (200 euros)	Une valeur sûre, avec un fonds en euros (limité à 75% des versements) très bien géré.
<b>MIF</b> (Compte Épargne Libre Avenir)	1,7% (6,32%)	2% (7) (0,6%/0,6%)	20 (1%) (8)	500 euros (150 euros)	Beaucoup d'atouts : un fonds en euros accessible à 100% et aucuns frais d'entrée sur les fonds à risque.
CONTRATS INTERNET					
<b>Assurancevie.com</b> (Evolution Vie)	1,41% (5,49%)	0% (0,6%/0,6%)	115 (0%)	500 euros (330 euros)	Très bon produit 100% Internet, doté d'un superbe fonds en euros (accessible sans contrainte).
<b>Boursorama</b> (Boursorama Vie)	0,9% (3,34%)	0% (0,75%/0,75%)	410 (0%)	300 euros (330 euros)	De nombreux supports pour investir en Bourse ou en immobilier (le fonds en euros est en accès libre).
<b>Linxea</b> (Linxea Avenir)	1,3% (4,98%)	0% (0,6%/0,6%)	720 (0%)	100 euros (100 euros)	Parfait pour dynamiser son épargne (le fonds en euros peut accueillir 70% des montants investis).

(1) Performance du fonds en euros sans risque, nette de frais de gestion. (2) Sur le fonds en euros / sur les fonds à risque. (3) En plus du fonds en euros. (4) Frais prélevés lors du transfert d'argent d'un fonds à un autre. (5) Quatre arbitrages gratuits par an. (6) Un arbitrage gratuit par an. (7) 0% de frais d'entrée sur les fonds à risque. (8) Gratuits vers les fonds à risque.

## LES + LUS : VOTRE ARGENT

Essence : le beau geste du patron de Carrefour après les annonces de Castex

Usufruit du conjoint survivant : principe et calcul

Investissement locatif : ce nouveau placement qui a tout du produit miracle

### TRIBUNE LIBRE

Placements : ces 3 réflexes naturels qui nous font perdre de l'argent

Assurance vie : comment les épargnants sont délestés d'une partie de leur rendement

[VOIR LES + LUS](#)

## SERVICES RECOMMANDÉS PAR CAPITAL

- COMPARATEUR BANQUES
- COMPARATEUR ASSURANCES SANTÉ, HABITATION...
- COMPARATEUR ASSURANCES VIE
- COMPARATEUR ASSURANCES EMPRUNTEUR
- COMPARATEUR FOURNISSEUR D'ÉNERGIE
- COMPARATEUR FORFAITS MOBILES ET INTERNET

